

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Castellane
LE FUGERET - COMMUNE

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération N° DE_047_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	10
Date de la convocation : 22/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Hôtel de Ville salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Jean PELLEGRIN.

Présents : Monsieur Jean PELLEGRIN Monsieur Olivier MASSE Madame Nathalie RIGAUT Monsieur Henri DOZOL Madame Jennyfer BALTHAZARD Madame Denise HONNORATY Monsieur Pierre REYNAUD Madame Nicole ALBANO

Représentés : Monsieur Sébastien JACOMET représenté par Monsieur Jean PELLEGRIN Monsieur Eric Pierre FAY représenté par Monsieur Olivier MASSE

Absents et Excusés : Madame Céline DI POPOLO

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Nathalie RIGAUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de fond de concours à la CCAPV Travaux nécessités par le changement de la conduite deau/assainissement Route du Barlet :

Par délibération du conseil municipal du Fugeret prise ce jour, le conseil municipal a autorisé Mr le maire à passer commande des travaux pour le changement de la conduite d'eau/assainissement Route du Barlet à l'entreprise **PEROTTINO pour le montant de 36 711 € HT.**

Monsieur le maire rappelle la demande de subvention FODAC 2025 (délibération du 06/06/2025) au titre du même projet ainsi que pour la mise en place du système de chloration de l'eau potable des réservoirs d'Argenton. La subvention a été obtenue et la réalisation du système de chloration réalisé et la part de subvention versée. Il reste donc un montant de subvention FODAC 2025 disponible pour la part des travaux du changement de canalisation de la route du Barlet dans l'état initial du projet.

Depuis la demande initiale de subvention, la nouvelle municipalité a décidé lors du conseil municipal du 23 avril 2026, pour le bien des habitants de ce quartier, que la commune prendrait à sa charge le coût des tuyaux d'évacuation des eaux usées raccordant la sortie de propriété à la canalisation principale située

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026

Date de reception de l'AR: 29/09/2026

004-210400909-DE_047_2026-DE
A G E D I

prévu initialement. Il en résulte une augmentation significative du devis initial d'un montant de **18 401 € HT**.

Monsieur le maire suggère de solliciter la communauté de communes pour un financement à 50%, soit **9 205 € dans le cadre des Fonds de concours de solidarité**.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à la demande de financement proposée, par rapport à laquelle il confère tous pouvoirs à Monsieur le maire pour déposer le dossier auprès de la CCAPV.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean PELLEGRIN
Président de séance

Madame Nathalie RIGAULT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026

Date de réception de l'AR: 29/09/2026

004-210400909-DE_047_2026-DE

A G E D I